# **ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PAYS DES MAURES**

# 29 novembre 2001 CAVALAIRE-SUR-MER

## PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2001 :

#### Pour les communes :

- Saint-Tropez: M. Jean-Michel COUVE, député-maire, président de l'Association;
- Cavalaire: M. Louis FOUCHER, maire;
- Le Rayol-Canadel: Mme Anne-Marie COUMARIANOS, maire;
- Le Cannet-des-Maures : M. Alain FABRE, maire ;
- La Garde-Freinet : M. André WERPIN, maire ;
- Le Thoronet : M. Gabriel UVERNET, maire ;
- Besse-sur-Issole : M. Yves FABRE, adjoint ;
- La Croix-Valmer : Mme Sylvie BRISSAUD, adjointe ;
- Gonfaron: M. Guy CHAZY, adjoint;
- Hyères: M. Georges CASTEL, adjoint;
- Plan de la Tour : M. Michel CROISIER, adjoint ;
- Sainte-Maxime: M. Michel SUDER, adjoint;
- Vidauban : M. Jean LE MAT, adjoint ;
- Puget-Ville: M. Jean-Louis CALLES, conseiller municipal.

#### Autres adhérents :

- Union Patronale du Var (délégation de Saint-Tropez) : M. Jacques PARAVEY, président ;
- Coordination des Associations de Sauvegarde du Golfe et de la Presqu'île de Saint-Tropez : M. François REMOND, secrétaire général ;
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles : M. Antoine PASTORELLI, secrétaire général ;
- Chambre de l'immobilier FNAIM du Var : M. Pierre DUVIVIER, représentant ;
- Chambre d'Agriculture du Var : M. Loïc de SALNEUVE, vice-président ;
- Fédération du Bâtiment et des Tavaux Publics du Var : Robert LECCA, vice-président ;
- Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Var : M. Laurent JARTOUX.

### Assistaient également à la réunion :

- M. Roger MUNOS, adjoint au maire de Cavalaire;
- M. Jean MANSIAUX, adjoint au maire du Rayol-Canadel;
- M. Hubert MAILLOT, directeur du développement économique, mairie de Hyères ;

Mme Danielle GAY, Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var;

M. Jean-Paul LLAVADOR, directeur du Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez;

Mme Cécilia RAGGIO-BROVIA, Chargée d'études au Comité des Elus et

Melle Karine LAUVARD, secrétaire du Comité des Elus.

#### Membres excusés :

Bormes-les-Mimosas, Cabasse, Pignans, La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

## ORDRE DU JOUR.

Approbation des nouveaux statuts de l'Association.

\*\*\*\*\*\*\*\*

**Dr. Louis FOUCHER**, maire de Cavalaire accueille les participants puis passe la parole au président de l'Association, Dr. Jean-Michel COUVE.

Le président ouvre la séance de l'assemblée générale extraordinaire en annonçant l'arrivée dans l'Association de cinq nouvelles communes : BESSE-SUR-ISSOLE, CABASSE, FLASSANS-SUR-ISSOLE, GONFARON et PIGNANS. Ces communes qui ont demandé la création d'une Communauté de communes du Centre-Var, dénommée « Cœur du VAR » et décidé de quitter le syndicat mixte Centre-Ouest Var ont également délibéré pour adhérer à l'A.P.P.M. afin de s'associer au projet de Pays des Maures.

Les délibérations de ces communes étant exécutoires, l'assemblée générale de l'Association constate l'adhésion de ces cinq communes. Les représentants de ces communes peuvent prendre part au vote de l'Assemblée générale extraordinaire.

M. Jean LE MAT, adjoint au maire de Vidauban explique à l'assemblée la position de sa commune qui vient de prendre une délibération pour sortir du syndicat mixte Centre-Ouest Var et demander son intégration dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Draguignan. Le conseil municipal de Vidauban a pris cette décision par précaution, pour ne pas se voir rattaché à l'aire brignolaise. La commune de Vidauban, membre de l'Association de Préfiguration du Pays des Maures, reste toute fois attachée à la notion et à son appartenance au Pays des Maures. Elle veut continuer à œuvrer au sein de l'Association, tant que cela lui sera permis. Les élus de Vidauban espèrent en effet que des dérogations à la loi seront possibles afin de pouvoir s'investir à la fois dans une intercommunalité et un projet de Pays qui sont distincts.

#### APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION.

Un projet de statuts a été diffusé avec la convocation à tous les membres de l'Association. Le président procède à sa lecture. Chaque commentaire est débattu.

- Le conseil d'administration est arrêté à douze membres.
- L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins deux fois l'an.

Après lecture complète du document et correction l'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Association de Préfiguration du Pays des Maures.

L'assemblée générale extraordinaire évoque le projet de budget de l'Association pour l'année 2002. Le président propose de porter la cotisation des communes à 0.2 € par habitant et de laisser inchangée la cotisation des autres membres. Sur cette base et hors subvention, les recettes prévisionnelles s'établiraient à 31 912 € (205 912 F) permettant de financer des études à hauteur de 29 104 € (190 910 F).

Le président indique cependant qu'un effort particulier sera fait pour mobiliser des subventions de l'Etat et la Région.

- M. Alain FABRE propose au président d'entreprendre tout de même des démarches de demande de subvention auprès du Conseil général.
- M. Antoine PASTORELLI appelle l'attention du président sur l'urgence d'entreprendre la réflexion sur le projet du Pays des Maures. Les acteurs agricoles souhaitent s'investir sur ce projet et débattre des orientations du futur Pays. Il propose donc, au nom de l'ensemble des représentants des professions agricoles que soit mis prochainement en place des groupes de travail sur ce sujet.
- **Dr. André WERPIN**, maire de La Garde-Freinet et président des communes forestières varoises informe que les études concernant le périmètre de Charte de Territoire Forestiers arrêté par l'Etat sur le massif des Maures ont débuté. Il indique que le travail qui en sera produit constituera un élément contribuant à la réflexion du Pays des Maures.
- **M. François REMOND**, membre de commission sur les C.T.E (Contrat Territoriaux d'Exploitation) explique que les groupes de travail auxquels il participe avec les agriculteurs apporteront autant d'éléments à la démarche du Pays des Maures.

La séance est levée à 13h00.	